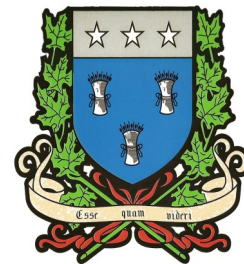


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 27, n° 7), 11 avril 2018



Lancement de la politique MADA

Mercredi 18 avril, à 10h
Centre communautaire



Municipalité de
Napierville

Présentation de la politique et du plan d'action
Mot de la mairesse
Présence des membres
du comité de travail

Inscription requise au:
450 245-7210 ou banselin@napierville.ca



Avis de travaux



Des travaux d'entretien sont nécessaire sur l'un des puits d'eau potable ce qui nous limitera à 60 % de la capacité d'eau habituellement disponible.

Pour cette raison, nous vous demandons de limiter votre consommation afin de nous permettre de conserver en tout temps une réserve incendie efficace.

Les travaux sont prévus dans la semaine du 23 avril au 27 avril prochain.

Merci de votre habituelle collaboration

Rejets au réseau sanitaire

Nous remarquons depuis un certain temps qu'il est nécessaire d'intervenir régulièrement sur les pompes à cause de la présence d'objets hétéroclites qui nuisent au bon fonctionnement de celles-ci. Les lingettes de toutes sortes dans les toilettes ne devraient jamais se retrouver au réseau sanitaire mais plutôt être jetées aux ordures.

Même si celles-ci sont étiquetées comme biodégradables, ce n'est pas du papier hygiénique et elles sont suffisamment résistantes pour créer un blocage au niveau des pompes.

C'est un tissu synthétique pouvant aussi créer un **mauvais fonctionnement du clapet** anti retour installé sur votre système de plomberie.

Merci de votre collaboration

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

Petit Rappel

Quelques tirages au sort

La municipalité de Napierville a le plaisir de vous informer qu'elle offrira, encore cette année, la possibilité aux citoyens propriétaires intéressés, de courir la chance d'obtenir un des **35 barils récupérateurs** d'eau de pluie.



Ce projet permettra non seulement d'économiser l'eau potable pour l'arrosage et le nettoyage, mais aussi de réduire les eaux de ruissellement aux égouts municipaux.

Nous vous proposons également la possibilité de gagner **35 composteurs domestiques**.

Ce projet permettra non seulement d'alléger les collectes des ordures, mais de vous fournir un compost de qualité.



De plus, ayant la volonté de s'orienter vers un développement plus durable de son territoire en conférant à l'arbre une place prépondérante au cœur de son environnement, nous vous proposons un tirage au sort de **10 arbres**.

Les gagnants peuvent choisir entre les 3 essences suivantes:

Murier pleureur

Lilas Japonais

Tilleul.

Vous pouvez vous inscrire entre le 19 mars et le 24 avril 2018
auprès de la municipalité par téléphone au numéro 450 245-7210,
ou par courriel au cbissonnette@napierville.ca au banselin@napierville.ca



Il serait important de bien spécifier votre prénom, nom, adresse de résidence, numéro de téléphone, le choix du ou des tirages.

Les tirages se tiendront **le 25 avril 2018 à 14h**.

Les gagnants seront avisés par la Municipalité et la livraison du matériel s'effectuera au début du mois de juin. Nous sommes fiers de nous joindre à vous afin de contribuer concrètement à la préservation de notre environnement
Bonne chance à vous



CONFÉRENCE PORTANT SUR LE COMPOSTAGE ET RÉCUPÉRATION D'EAU

Suite à l'inscription d'un nombre minime de citoyens, nous avons le regret de vous informer que la conférence portant sur le compostage et la récupération d'eau est **ANNULÉE**.



Nous vous remercions de votre compréhension !

SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES

Veuillez prendre note que le site de dépôt des branches sera ouvert **dès le 21 avril à tous les samedis de 10h à 16h**.

Vous pourrez apporter des batteries de cellulaires, piles A,C,D, piles d'outils, peintures domestiques, huiles usées dans leur contenant original et filtres, lampes fluo compactes, tubes fluorescents, peinture en aérosol.

Les résidus domestiques dangereux sont strictement interdits au site de dépôt des branches. La seule journée que vous pouvez les apporter est le 22 septembre 2018. Autrement vous devez conserver vos RDD à la maison.

FEU À CIEL OUVERT



Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entretenir ou d'allumer un feu à ciel ouvert sauf dans une installation conçue à cet effet, c'est-à-dire, un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée d'un mètre de haut qui sera utilisé avec du bois de foyer seulement, sans accélérateur, ni aucune matière dérivée ou fabriquée à partir de pétrole ou de ses dérivés.

Il ne peut être situé à moins de trois mètres (3) de tout bâtiment et de toute construction faite de matériaux combustibles. Il ne peut être sans surveillance d'un adulte et s'assurer d'avoir un moyen pour éteindre le feu rapidement.

Source: Règlement sur la prévention de la MRC des Jardins-de-Napierville (SIC-203-2)

Merci de votre collaboration !

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca